

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
77-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0

Date de convocation :

06/12/2022

Date d'affichage :

16/12/2022

Objet de la délibération

**Ouverture des crédits
d'investissements 2023
Budget eau**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le 14/02/2023

ID : 039-213905615-20221215-77_2022_OUVERTU-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Michel BONDIER, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX

Procurations données :

- de Michel BONDIER à Jan VINCENT
- de Gilles VINCENT à Floriano De MATOS
- de Dominique LACROIX à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël MARILLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 ;
Vu la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et notamment son article 37 qui modifie
l'article L1612*-1 du CGCT ;

Considérant le BP d'investissement 2022 de 209 552,35 € ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'ouvrir des crédits d'investissements 2023 pour les dépenses d'investissements aux
articles suivants :

- Article 2158 : Autres : 5 000,00 €
- Article 2313 : Construction : 5 000, €
- Article 2315 : Installation, matériel et outillage techniques : 5 000,00 €

Pour un total de 15 000,00 €, qui est inférieur au plafond autorisé de 25% des dépenses
d'investissements prévues au budget primitif 2022.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente
délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 15/12/2022
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michaël MARILLIER

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

